



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 18 FEVRIER 2010**

**COMPTE RENDU**

Date de Convocation : *L'an deux mille dix, le dix huit février, à 20 heures,*  
12/02/2010

Date d'affichage  
26/02/2010

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29

**Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Bouchet, M. Le Bihan, M Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, M. Naturel, Mme Dru-Genthier, Mme Thibaud, Mme Jallerat, M. Valent-Falandry, Mme Mennel-Legrand, M. Eouzan, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis, Mme Maye, M. Poulain.

**EXCUSE(ES) REPRESENTE(ES) :** Mme Aubert-Druel (P/Mme Dodrelle), M. Chopin (P/M. Pigné), M. Deck (P/M. Manchet).

*Madame DODRELLE a été désignée Secrétaire de Séance.*

*Monsieur le Maire* souhaite la bienvenue à Madame Mennel-Legrand, et l'invite à rejoindre l'assemblée.

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur PIOLLET,

*Monsieur le Maire* donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil municipal**

**1) Installation d'un nouveau conseiller municipal**

*Monsieur le Maire* installe Madame MENNEL-LEGRAND Anne-Marie au sein du conseil municipal.

**2) Désignation du conseiller municipal nouvellement installé dans les commissions**

⇒ A L'UNANIMITE, DESIGNE Madame MENNEL-LEGRAND Anne-Marie sein de la commission culture.

**3) Désignation d'un adjoint aux travaux**

Après vote à bulletins secret,

⇒ DESIGNE à la MAJORITE, 26 pour et 3 blancs, Monsieur Serge HATOT adjoint aux travaux.

**4) Désignation de deux membres à la commission culture**

⇒ DESIGNE, A L'UNANIMITE, Mme Bouchet et Mme Mennel-Legrand membres de la commission culture.

### **5) Désignation d'un délégué à la communauté de communes**

Monsieur Le Bihan ayant fait acte de candidature ainsi que Monsieur Eouzan,

- ⇒ **DESIGNE, à l'UNANIMITE des votants** (21 voix pour, 1 abstention et 7 contre) Monsieur Le Bihan délégué à la Communauté de Communes.

### **6) Désignation d'un membre à la commission d'appel d'offres**

Madame AUBERT ayant fait acte de candidature,

- ⇒ **DESIGNE à l'UNANIMITE** Madame AUBERT à la commission d'appel d'offres.

### **7) Désignation d'un délégué au SIAPIA**

Monsieur Le Bihan suppléant est candidat au poste de titulaire.

Candidats : M. Pigné  
M. Stéri

Monsieur Eouzan demande le vote à bulletins secrets : pour 7, contre 23

- ⇒ **DESIGNE Monsieur Le Bihan titulaire** (par 22 voix), M. Stéri (6 voix), 1 abstention, et **Monsieur Pigné suppléant** (22 voix pour, contre 6 et 1 abstention).

### **8) Désignation d'un délégué au Syndicat de l'eau potable**

Madame Bouchet est candidate au syndicat de l'eau potable ainsi que Monsieur Stéri.

- ⇒ **DESIGNE à LA MAJORITE**, Madame Bouchet (par 23 voix pour et 6 contre).

### **9) Désignation d'un délégué à l'Office du Tourisme**

Madame Jallerat est candidate ainsi que Madame Larangeira et Monsieur Denis.

- ⇒ **DESIGNE Madame Jallerat** (19 voix), Madame Larangeira (3 voix), Monsieur Denis (6 voix) et une abstention, déléguée à l'Office du Tourisme.

### **10) Désignation d'un délégué au CCAS**

*Monsieur le Maire* demande l'accord de l'assemblée pour les commissions CCAS, Affaires sociales, Affaires scolaires et environnement/espaces verts.

CCAS : Monsieur Naturel a présenté sa candidature

- ⇒ **DESIGNE, à l'UNANIMITE**, Monsieur NATUREL (28 voix pour, 1 abstention), délégué au CCAS.

Affaires sociales : Monsieur Naturel est candidat à la commission ainsi que Madame Larangeira

- ⇒ **DESIGNE, à LA MAJORITE**, Monsieur NATUREL (24 voix) délégué à la commission des affaires sociales

Affaires scolaires : Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour cette commission.

Monsieur Pigné est candidat,

- ⇒ **A L'UNANIMITE, DESIGNE** Monsieur Pigné à la commission des affaires scolaires.

Environnement-espaces verts : Monsieur Hatot est candidat ainsi que Mademoiselle Portier

- ⇒ **A L'UNANIMITE DESIGNE** Monsieur Hatot et Mademoiselle Portier à la commission Environnement/espaces verts.

### **11) Admissions en non valeurs**

Le conseil municipal décide **A L'UNANIMITE**,

- ⇒ **D'ADMETTRE** en non valeur les sommes dûes au titre des impayés qui se sont cumulés depuis quelques années soit 5 015,32 euros.

### **12) Indemnité allouée au comptable du Trésor – ville**

- ⇒ Le Conseil municipal **VOTE** 19 voix pour, 8 abstentions et 2 contre, l'indemnité au receveur municipal soit 953,10 euros.

### **13) Révision de l'indice de rémunération des animateurs diplômés auxiliaires**

Le conseil municipal décide **à l'UNANIMITE**,

⇒ **DE FIXER** l'indice brut des animateurs diplômés à l'indice 303.

#### **14) Rémunération des astreintes des services techniques**

Le Conseil municipal décide à la **MAJORITE, 1 abstention,**

⇒ **DE FIXER** la rémunération des astreintes des services techniques comme suit :

⇒ Astreinte de service : débute le lundi à 17 heures jusqu'au lundi suivant 8h du matin. Pour une semaine d'astreinte, les agents seront rémunérés 149,48 euros. En cas de sortie, les heures sont majorées de 10 % entre 10h et 22h et de 25 % de 22h à 7h. Les dimanches et jours fériés majorés de 25 %.

#### **15) Demandes de subventions au titre de la DGE 2010**

⇒ Le Conseil municipal sollicite à l'**UNANIMITE** la subvention au titre de la DGE pour des travaux dans les écoles et la construction d'un colombarium

##### **Montant des travaux pour l'école de Jouy le comte :**

32 050,00 € HT soit un montant de 38 929,80 € TTC

Subvention Etat à hauteur de 40 % du montant HT soit 12 820,00 €

Montant à la charge de la ville 26 109,80 €

##### **Montant des travaux école du centre :**

52 090,00 € HT soit un montant de 62 299,64 € TTC

Subvention Etat à hauteur de 40 % du montant HT soit 20 836,00 €

Montant à la charge de la ville 41 463,64 €

##### **Colombarium :**

25 099,77€HT soit un montant de 30 019,32€TTC

Subvention Etat à hauteur de 40 % du montant HT soit 10 039,90€

Montant à la charge de la ville 19 979,42€

#### **16) Marché d'appel d'offres – fourniture de repas**

⇒ **AUTORISE, à l'UNANIMITE,** Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidature pour le marché de la restauration scolaire.

#### **17) Désignation d'un ACMO**

⇒ **DESIGNE à l'UNANIMITE** Monsieur PIRIOU comme ACMO.

#### **18) Désignation d'un ACFI**

⇒ **DESIGNE à la MAJORITE, 1 abstention,** Monsieur VAREZ comme ACFI

#### **19) Journée de solidarité**

⇒ **ADOpte** 26 voix pour, 3 abstentions le lundi de Pentecôte comme journée de solidarité.

#### **20) Demande d'adhésion de la ville de Chaussy au SIMVO**

⇒ **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE** la candidature de la commune de Chaussy au SIMVO.

#### **Décisions du maire**

Monsieur le Maire donne explication de la convention signée avec le Parc de Parmain pour l'entretien de l'éclairage public.

Un titre de recettes de la somme est établi à l'encontre du Parc.

#### **Questions de l'opposition :**

*1/ Lors de la dernière réunion du C.C.A.S, Madame Dodrelle, adjointe en charge des affaires sociales, a été informée que Dominique, S.D.F. connu de nombreux Parminois, s'était réinstallé sous le porche de l'église.*

*Monsieur le préfet a mis en place depuis 2007 le Plan d'action renforcé pour les sans-abris (PARSA) et rappelle annuellement ce dispositif dans une circulaire.*

*La situation de cet homme décédé par manque de soins était connue, le plan d'action départemental n'a pas été activé, l'émotion des parminoises est à son comble. Madame Dodrelle n'a plus sa place dans cette instance et nous vous demandons, Monsieur le Maire, de la démettre de sa fonction.*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

« Je suis choqué par les termes de cette question qui n'en est pas une.

Choqué par le caractère particulièrement ignoble de ces allégations qui profitent de la mort d'un homme pour une récupération de basse politique.

Madame Dodrelle adjointe aux affaires sociales s'est donnée sans compter au service des plus démunis, tant à la commission qu'au CCAS.

Je trouve indigne de la part d'élus du conseil municipal de profiter de la disparition d'un être humain pour tenter d'en responsabiliser un élu du conseil.

Je suis profondément choqué et écoeuré par de telles méthodes car si nous devions faire un bilan, chose que nous ne faisons jamais lorsqu'il s'agit d'actions sociales, je vous dirai que nous avons hébergé pendant 8 mois ce Monsieur, que nous avons assuré sa subsistance matérielle par des repas chauds et des bons d'alimentation, mais aussi sa subsistance financière en lui faisant rétablir sa carte bleue, son RMI puis RSA.

Il profitait régulièrement de dotation de la banque alimentaire et de bons d'achats. Nous lui avons également trouvé un travail où hélas.... Il n'a fait qu'une ½ journée sans vouloir y retourner. Nous lui avons trouvé un toit à Beaumont, qu'il a abandonné trop loin de l'Isle-Adam ! Enfin le mois dernier, la gendarmerie avait obtenu une place dans un foyer... il s'est sauvé le lendemain après un pugilat qu'il avait déclenché.

Le 115 et la Croix-Rouge le visitait tous les jours au cours de la ronde dont nous avons demandé le passage... la maraude. Il refusait d'être hébergé par le Samu social. Voilà ce que nous avons mis en place, voilà notre action, mais puisque vous m'avez interrogé cela veut dire que vous n'étiez pas au courant ... Alors je vous demande à mon tour, Mesdames et Messieurs de l'opposition QU'AVEZ-VOUS FAIT ? »

*2/ En juin 2009, le garage de l'abreuvoir est parti en flammes, qu'est devenu le jeune Parminoise, un temps pris en charge par une élue, qui vivait alors dans ce garage et s'est alors retrouvé sans abri ? Connait-on les résultats de l'enquête ouverte pour déterminer les causes de l'incendie ?*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

« L'enquête est en cours. La Gendarmerie contactée dernièrement par mes soins ne manquera pas de nous fournir en détail les résultats.

Je dois cependant rappeler que, présent sur les lieux la nuit du sinistre, j'ai pris note de la déclaration verbale du jeune sinistré, à savoir qu'un réchaud à gaz était resté allumé alors qu'il s'était absenté. »

*3/ La vitesse excessive des véhicules circulants dans les rues du Maréchal Foch et rue du Général de Gaulle doit être réduite. La commission de sécurité pourrait-elle être saisie de ce problème et proposer des solutions à mettre en place avant la fin de l'année civile ?*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

« Vous posez des questions sur des opérations et autres travaux acceptés, depuis un certain temps, ou tout simplement en cours d'exécution. Vous le faites avec force effets de manches et déclarations, voire de tracts dans un but évident de récupération. Vous exigez la mise en route de travaux déjà en cours d'exécution. Vous demandez également l'inscription de ces travaux à la commission d'étude alors même que ceux là ont déjà été débattus le 17 octobre 2009 en commission de circulation-accessibilité dont vous faites partie Monsieur EOUZAN mais à laquelle vous étiez absent et où aucun représentant de l'opposition n'avait cru bon d'assister.

Le compte-rendu détaillé vous est parvenu mais j'en déduis que vous ne l'avez pas lu. »

*4/ Les habitants riverains du jardin public situé face aux ateliers municipaux se plaignent du bruit occasionné par les rebonds des balles au sol et sur le panneau de basket. Pourrait-on déplacer ce panneau de basket pour l'implanter là où le bruit ne dérange personne, tel qu'à proximité du club house du P.A.C. ?*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

« Les services techniques étudieront cette possibilité afin de ne pas déplacer les nuisances »

5/ *Le printemps arrive bientôt, la taille et l'élagage de l'allée verte seront t-ils effectués avant son arrivée ?*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

« La aussi Messieurs de l'opposition, tournez la tête et regardez dehors... la campagne est lancée depuis 10 jours. »

6/ *Pour supprimer son aspect de « coupe gorge », est-il prévu, avant l'automne 2010, de renforcer l'éclairage rue de l'Aspirant Bouvier ?*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

« Monsieur Eouzan il conviendrait que vous et vos amis appreniez à connaître notre ville... la rue de l'Aspirant Bouvier est une rue privée dans laquelle nous ne pouvons intervenir. »

7/ *La salle dédiée aux associations, rue Guichard, leur est-elle accessible ?*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

« Elle le sera après les finitions en cours tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, après l'inauguration prévue au printemps prochain. »

8/ *Pouvez vous faire un état d'avancement précis des projets en cours : gendarmerie; aire des gens du voyage et logements près du collège ?*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

La gendarmerie fait l'objet actuellement d'une étude d'intégration de ce projet dans un syndicat intercommunal regroupant les communes de la circonscription de gendarmerie de Parmain.

L'aire d'accueil des gens du voyage est finalisée, seule l'implantation sur le terrain dédiée reste à arrêter.

**Logements sud :**

Le projet doit être arrêté lors d'un rendez-vous avec le bailleur social le 5 mars 2010.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.***



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise